

**APPEL A CONTRIBUTIONS  
RISEO 2/2017**

***Les risques invisibles***

Si les grandes catastrophes et les accidents collectifs s'imposent dans le débat public et dans les priorités politiques par la médiatisation d'images impressionnantes, certains risques sont au contraire parfaitement invisibles, bien qu'ils puissent être redoutables d'un point de vue environnemental ou sanitaire. Si les sources ou manifestations de ces risques sont, en effet, totalement ou partiellement imperceptibles à l'œil nu en raison des propriétés physiques qui s'y rattachent (nanoparticules, ondes électromagnétiques, radionucléides etc.), parce qu'elles sont dissimulées (déchets enfouis, radon, risques souterrains etc.) ou tout simplement parce que l'humain ne veut pas les voir, elles posent la question de la perception et de la gestion de l'invisible.

On peut, en effet, se demander comment ces risques sont perçus socialement par les acteurs impliqués et par le public. Dans quelle mesure l'invisible est-il rendu perceptible, et n'existe-t-il pas au contraire des risques qui, visibles de prime abord, finissent par échapper aux regards par habitude, par intérêt voire par négation ? Se pose en même temps la question de l'évaluation de ces risques invisibles, c'est-à-dire la façon d'en prendre la mesure, d'apprécier leur existence même, leur ampleur, et au fond, de les rendre techniquement visibles afin de les évaluer et de les gérer. Tout cela invite à se demander dans quelle mesure l'invisibilité d'un risque entrave sa prévention, et comment le cas échéant en réparer les conséquences dommageables, elles-mêmes plus ou moins invisibles.

La question de l'invisibilité du risque n'est pas ignorée des travaux existants en droit ou dans d'autres sciences sociales, mais elle est traitée de manière sectorielle, avec ainsi une approche risque par risque. Plus rares sont les travaux qui identifient l'invisibilité comme une problématique centrale mettant en relief ses effets propres et transversaux. On peut citer à ce titre, par exemple, Adélie Pomade (« Recherche de causalité entre les risques invisibles et la santé humaine : convergences entre les jurisprudences française et européenne RTD eur. 2010. P. 333), Jeanne Chabbal (« Le risque invisible. La non-émergence d'un problème public », *Politix*, 2/2005 (n° 70), p. 169-195) et Jean-Noël Jouzel (*Des toxiques invisibles, Sociologie d'une affaire sanitaire oubliée*, Éditions de l'EHESS, Paris 2012, 240 p.).

**C'est pourquoi le CERDACC propose, dans le prochain numéro de sa revue *Riséo*, d'aborder les risques invisibles de manière transversale et transdisciplinaire, à l'aide d'approches théoriques et d'études de cas, pour offrir une compréhension d'ensemble de ces phénomènes complexes et actuels.**

Les propositions de contributions (1 page maximum) doivent être adressées à Thomas SCHELLENBERGER [thomas.schellenberger@uha.fr](mailto:thomas.schellenberger@uha.fr) au plus tard **le 24 avril 2017**. Ce dernier se tient à la disposition de toute personne souhaitant obtenir plus d'informations.  
La contribution définitive (5 à 15 pages) sera remise au plus tard le **15 septembre 2017**.